



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 24 Février 2016

Date de la convocation 16 Février 2016	Heure de la séance 17 heures	Lieu de la séance Salle des Fêtes - FONTES
<p><u>PRÉSENTS</u> : M. LACROIX Jean-Claude, Président de la séance</p> <p>ASPIRAN : M.BERNARDI Olivier, BRIGNAC : M.JURQUET Henri, CABRIERES : M.MALLET Denis, CANET : M.REVEL Claude, Mme FABRE Maryse, CEYRAS : Mme BARRE Berthe, CLERMONT L'HERAULT : M.RUIZ Salvador, M.GARCIA Jean, M.DÔ Laurent, Mme BLANQUET Elisabeth, M.FABREGUETTES Bernard, Mme OLLIE Sophie, M.PONCE Yvan, Mme PASSIEUX Marie, FONTES : M.BRUN Olivier, LIEURAN CABRIERES : M.BLANQUER Alain, MERIFONS : M.VIALA Daniel, MOUREZE : M.DIDELET Serge, NEBIAN : Mme MALMON Sylvie, OCTON : M.COSTE Bernard, PAULHAN : M.VALERO Claude, Mme BOUISSON Mylène, M.DUPONT Laurent, PERET : M.BILHAC Christian, SAINT FELIX DE LODEZ : M.RODRIGUEZ Joseph, SALASC : M.COSTES Jean, VALMASCLE : M.VALENTINI Gérald, VILLENUEVTE : M.BOUTELOUP Rémy.</p>		<p><u>PROCURATIONS</u> :</p> <p>Mme REVERTE Françoise à M.BERNARDI Olivier, M.FAVIER Marc à Mme FABRE Maryse, Mme BENARD Bénédicte à M.REVEL Claude, M.BARON Bernard à M.RUIZ Salvador, Mme GREGOIRE Arielle à M.DÔ Laurent, Mme ROBERT Laure à M.PONCE Yvan, M.VENTRE Philippe à M.LACROIX Jean-Claude, M.BARDEAU Francis à Mme MALMON Sylvie, Mme GUERIN Audrey à Mme BOUISSON Mylène, M.ALEIX Bertrand à M.VALENTINI Gérald, M.GASC Georges à M.BRUN Olivier, M.RIGAUD Christian à M.VALERO Claude,</p>

Objet : Charges à répartir : subvention exceptionnelle du Centre aquatique du Clermontais – proposition d'étalement sur 6 années.

Monsieur COSTE rappelle que le budget annexe du Centre aquatique du Clermontais présentait en 2014 un résultat de clôture d'investissement déficitaire. Celui-ci s'élevait à 670 000 euros après affectation des résultats.

Il précise que lors de l'approbation du budget primitif 2015, il a été exposé la nécessité d'équilibrer ce budget par le versement d'une subvention exceptionnelle du budget général. Cette subvention s'élève à la somme de 671 384,17 euros.

Afin de financer cette subvention, il est proposé de transférer la subvention d'équilibre sur les charges à répartir du budget général et d'étaler l'apurement du déficit sur 6 ans, soit 111 897,36 euros par an à partir de 2016.

Cette proposition a reçu un avis favorable des commissions moyens généraux et aménagement, environnement et développement durable réunies, le 17 février 2016.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur COSTE, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

DECIDE de transférer la subvention d'équilibre sur les charges à répartir du budget général et d'étaler l'apurement du déficit sur 6 ans, soit 111 897,36 euros par an à partir de 2016.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer tout document relatif à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontais,

The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ de COMMUNES du CLERMONTAIS' around the top and 'HERAULT' at the bottom, with a central emblem depicting a seated figure holding a staff and a star.

Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20160226-2016-02-24-03-DE
Date de télétransmission : 29/02/2016
Date de réception préfecture : 29/02/2016